

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2026-064

**ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DE LA VILLE DU
PORT À L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ÉLUS EN
CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1^{er} avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 14 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

Représenté (es) : M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier.

Affaire n° 2026-064

ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DU PORT À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle Sportive – Petite Enfance » réunie le 9 avril 2026 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner le nouveau représentant de la commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport ;

Après discussion et appel à candidatures,

Candidat de la majorité

Guy PERNIC

Aucune autre candidature n'est présentée.

La candidature de la majorité a obtenu 37 voix.

A la majorité (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),

DÉCIDE

Article 1 : de désigner M. Guy PERNIC représentant de la Ville du Port pour siéger au sein de l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (A.N.D.E.S) ;

Article 2 : de renouveler l'adhésion pour la mandature 2026-2032 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DU PORT À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal quant au renouvellement de l'adhésion et à la désignation du représentant de la ville du Port au sein de l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (A.N.D.E.S).

L'adhésion à ce réseau depuis 2016 permet à la collectivité de :

- bénéficier d'une veille institutionnelle, d'un appui en ingénierie, d'apports et de connaissances, d'informations techniques ;
- faire partie d'une structure nationale qui travaille en relation avec les institutions dirigeantes du sport en France.

Les objectifs principaux de l'association sont les suivants :

- Renforcer les échanges entre les communes afin de favoriser le partage des expériences pour le développement des activités sportives ;
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès des instances décisionnaires du monde sportif ;
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres.
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et de négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale ;
- Développer une politique partenariale ;

Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour information, la cotisation au titre de l'année 2026 est arrêtée à 512 €.

La désignation du représentant de la collectivité doit se dérouler au scrutin secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, d'un vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 – article 76).

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- de désigner le représentant de la Ville du Port au sein de l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (A.N.D.E.S) ;
- de renouveler l'adhésion pour la mandature 2026-2032 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 974-219740073-20260414-DL_2026_064-DE

